

Charte du parent accompagnateur



Lors des sorties organisées par l'école, nous sollicitons régulièrement des accompagnateurs afin de respecter un certain taux d'encadrement. Certaines sorties ne sont possibles qu'avec la participation d'accompagnateurs en plus de l'enseignant.

**Pour nous aider dans notre mission,
voici les grandes lignes de ce qui est attendu des accompagnateurs :**

- Respecter les consignes données par l'enseignant, qui reste seul responsable à tout moment du groupe.
- Rester avec son groupe.
- Identifier chaque enfant qui a été confié et vérifier régulièrement que le groupe est au complet.
- Accepter l'éventualité de ne pas avoir son enfant dans son groupe.
- Avoir une attention égale pour tous les enfants.
- Veiller à la sécurité lors des trajets et des activités.
- Aider les élèves à rester attentifs et calmes et à respecter les consignes.
- Utiliser un langage correct et adapté.
- Informer l'enseignant de toute difficulté ou problème concernant un enfant.

Nous comptons également sur vous pour :

- Ne pas fumer lors de la sortie
- Ne pas utiliser son téléphone portable (sauf urgence)
- Ne pas prendre de photos pour garantir le respect du droit à l'image (sauf accord de l'enseignant)

De plus, si vous vous êtes engagés à accompagner et que l'enseignant compte sur vous, nous vous remercions, sauf urgence de dernière minute, de ne pas vous désister.

Je soussigné(e) Mr et/ou Mme.....
déclare avoir pris connaissance de la Charte du parent accompagnateur et m'engage à la respecter.

Date :

Signature :